

RYTHMES SCOLAIRES

2^{ème} réunion syndicats-direction générale (18/12/2013)

Cette rencontre vise essentiellement à informer les représentants du personnel de la « méthode » utilisée par la direction générale (et de son état d'avancement) pour faire appliquer la réforme des RS à la commune. Pour rappel : suite au sondage des parents d'élèves en novembre 2013 (taux de réponse = 23%), la ville a choisi le scénario n°1 avec une journée de classe allant de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16 heures, le mercredi étant travaillé de 8h30 à 11h30. Cette nouvelle organisation n'implique aucun changement sur le temps méridien, entraîne la suppression de l'étude du soir, remplacée par un temps périscolaire allant de 16 à 18 heures.

La DG a aussi, semble t-il, entendu un certain nombre d'interrogations de la part des syndicats, pour lesquelles elle a admis être pour l'heure dans l'incapacité de répondre, étant donnée la grande variété des propositions potentielles sur le terrain parmi lesquelles aucun choix n'a vraiment été encore arrêté par les élus.

Alors, à quoi se résume cette fameuse méthode ?

A un comité de pilotage se réunissant régulièrement depuis 2 mois maintenant en vue de finaliser une note au bureau municipal de janvier 2014, qui fera part des choix retenus.

Concrètement ? Des groupes de travail ont « déjà » été mis en place (ouf !) avec le personnel le premier concerné, à savoir les agents de la DEES (Direction Education Enfance Santé) , autrement dit les animateurs et ceux de la DJSF (Direction Jeunesse Sports Familles), avec essentiellement les éducateurs sportifs. On a « déjà » des retours et des propositions seront formulées...Pour le recrutement des vacataires la ville a engagé une réflexion avec les communes de St-Priest et de Bron pour supprimer au maximum toute forme de concurrence liée au recrutement.

Ensuite ? Toujours concrètement ? On a appris que les Atsem et les agents des écoles seront également impactés de manière importante. Que si ces 400 agents n'ont pas encore été consultés, c'est parce qu'on attendait le cadre horaire choisi ! (Quand on sait que c'est l'annualisation des 35h hebdomadaires qui les attend... et d'autres contraintes comme le risque de voir les amplitudes de travail journalières augmenter, pour par exemple assurer l'entretien des locaux... A noter que le même problème se posera pour les services techniques, qui ne pourront plus intervenir dans les écoles le mercredi matin).

Il nous a été dit qu'un travail était en cours au sein de la Direction de la Culture (entendez la médiathèque + l'école de musique + les arts plastiques) mais on n'a pas su le détail...

On en sait à peine plus sur les « partenaires » (extérieurs ?) : on sait qu'il y a 2 niveaux ! Les enseignants et les parents d'élèves d'une part, dont la concertation est prévue jusqu'en juin 2014, et les centres sociaux et associations sportives d'autre part, dont les interventions seront naturellement « impactées » par cette réforme.

Quant aux syndicats, un second point d'étape avec concertation aura lieu fin février 2014 et une finalisation est prévue dans un troisième temps en mai/juin 2014.

L'analyse de la méthode par SUD :

- La concertation « en îlots » des différents partenaires est insuffisante ; nous rejoignons en cela la position de certains parents d'élèves, qui ont déploré l'absence d'une réelle table de négociations impliquant au même moment les représentants de tous les partenaires (avec 23% de sondés qui ont répondu, ceci expliquerait peut-être cela... ?). Cela sera-t-il prévu ? Sans concertation partagée, le risque est grand en effet de faire de ce temps périscolaire du grand n'importe quoi et une garderie déguisée, sans réelle qualité éducative. Nous craignons que, par ce travers, l'Etat se désengage de ses missions culturelles et sportives au détriment des collectivités. A-t-on vraiment pris l'intérêt des enfants en considération avec des journées de dix heures d'amplitude pour la majorité d'entre eux ? Ne peut-on pas voir là le modelage d'une future société avec des enfants qui emboîtent le pas sur les amplitudes des adultes ?
- Les inquiétudes des animateurs seront-elles entendues ? Quels locaux, quel encadrement, quelle formation, quelle rémunération, quel taux d'encadrement, quel statut pour les vacataires seront prévus ?
- Les modifications des organisations de travail des personnels communaux appellent à la plus grande vigilance ; le CHS sera-t-il consulté ? Mr le DGA des ressources n'en voit pas la nécessité. SUD interpelle le secrétaire adjoint du CTP (CGT) afin de demander la saisine d'un CHS extraordinaire pour la création d'une commission ad hoc « rythmes scolaires » dans les plus brefs délais.

